

# Taux d'intérêt minimal LPP : l'ASA aurait considéré une réduction appropriée

**Communiqués de presse** | 03 novembre 2021

Le Conseil fédéral a décidé de laisser le taux d'intérêt minimal LPP inchangé à 1,00 pour cent au 1er janvier 2022. Pour l'Association Suisse d'Assurance ASA, il aurait mieux valu réduire le taux afin d'améliorer la situation des institutions de prévoyance appliquant le minimum LPP et celles proches de la LPP. Elle estime que ce taux est excessif, ceci depuis des années.

Par sa décision, de laisser le taux d'intérêt minimal LPP à 1,00 pour cent, le Conseil fédéral suit l'avis de la commission LPP, son organe consultatif. Dans son communiqué de presse du 24 août 2021, celle-ci précise notamment que les institutions de prévoyance ne sauraient consacrer l'intégralité du rendement de leur fortune à la rémunération minimale. La loi les obligerait à constituer des réserves de fluctuation de valeur, à faire les provisions qui s'imposent et à remplir leurs obligations en termes de rentes. À moins d'une autre source de financement, le produit de la fortune servirait également à couvrir leurs frais de gestion. Par ailleurs, la Commission souligne à juste titre que l'organe suprême paritaire de l'institution de prévoyance peut fixer un taux plus élevé que le taux minimal si la situation financière de celle-ci le permet. Cela dit, les institutions de prévoyance qui n'assurent que le régime obligatoire de la prévoyance professionnelle et qui pâtissent en conséquence du niveau élevé du taux de conversion ne disposeraient souvent pas de cette marge de manœuvre.

Les déclarations de la Commission LPP concordent avec celles de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). Dans son communiqué de presse du 22 juillet 2021, cette dernière a certes estimé que la situation financière des institutions de prévoyance est globalement bonne au regard des rendements élevés des actions et des placements alternatifs ainsi que de l'augmentation de leur taux de couverture. Elle a néanmoins souligné aussi que, dans l'environnement actuel de taux d'intérêt bas, de nombreuses institutions de prévoyance doivent prendre des risques de placement toujours plus élevés pour s'acquitter de leurs engagements, et déclaré de manière incompréhensible : « Dans l'environnement actuel de taux d'intérêt bas, il est particulièrement difficile pour les institutions proches du régime obligatoire LPP de s'acquitter des engagements prévus par la loi. Outre des risques de placement plus élevés, les prescriptions irréalistes actuelles concernant le taux de conversion minimal mènent à une redistribution non voulue des assurés actifs vers les bénéficiaires de rente. » Le directeur de l'ASA, Thomas Helbling, commente : « Aux politiques de procéder aux ajustements législatifs nécessaires pour que les institutions de prévoyance puissent enfin exercer sur la base de paramètres réalistes. »

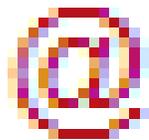
Dans ce contexte, l'association faîtière des assureurs privés aurait préféré que le Conseil fédéral contribue à l'amélioration de la situation des institutions de prévoyance appliquant le minimum LPP et celles proches de la LPP en décidant de réduire le taux d'intérêt minimal LPP.

Note à l'attention des rédactions

L'Association Suisse d'Assurances ASA représente les intérêts du secteur de l'assurance privée à l'échelle nationale et internationale. Près de 70 assureurs directs et réassureurs lui sont affiliés ; ceux-ci emploient quelque 47 000 collaboratrices et collaborateurs en Suisse. Au total, près de 85 pour cent des primes d'assurance générées sur le marché suisse sont encaissées par les compagnies membres de l'ASA. Le secteur de l'assurance et, par conséquent, l'ASA sont donc des acteurs majeurs de la place économique Suisse. C'est la raison pour laquelle les assureurs privés s'engagent en faveur d'un développement florissant de cette place tant au niveau économique que social et politique et assument ainsi par là même une responsabilité économique.

**Contact avec les médias**

Association Suisse d'Assurances ASA  
Lisa Schaller, attachée de presse  
Téléphone : +41 44 208 28 56  
lisa.schaller@



e-mail: [svv.ch](mailto:svv.ch)

Téléphone du centre opérationnel : +41 44 208 28 28

Taux d'intérêt minimal LPP

Prévoyance professionnelle

Prévoyance

---

## **Vous pourriez être intéressé par ce qui suit**

Add to PDF generator

### **Les visions à court terme sapent la prévoyance vieillesse**

L'initiative sur les rentes des Jeunes libéraux-radicaux vise à assurer la pérennité de la prévoyance vieillesse. C'est ce qu'expliquent Patrick Eugster et Matthias Müller dans une interview.

Interview 26.02.2021

[Plus](#)

---

Add to PDF generator

### **Fontaine de jouvence pour la réforme des retraites**

Esquisse d'un régime de retraite favorable aux générations futures – ou comment les Jeunesses des partis entendent enclencher le processus de réforme bloqué par leurs aînés.

Contexte 10.06.2021

[Plus](#)

---